

cueillons les bénéfiques de cette dépense d'un bout à l'autre du pays.

Et puis, il y a l'intérêt et le fonds d'amortissement du chemin de fer du Pacifique et des canaux, qui se montent à \$1,250,000.

Tout cela forme un total de \$4,265,000, ou plus de \$1 par tête pour la taxation additionnelle en 1878-79.

Je crois qu'il importe d'établir ces faits, parce que nous devons tenir compte, en considérant l'augmentation de la dette publique, du fait que nous avons ajouté trois ou quatre provinces à la Confédération; que nous avons acheté un vaste territoire, que nous sommes à coloniser; que nous avons construit et que nous faisons fonctionner un chemin de fer que nous étions tenus de construire par l'acte de Confédération; et que l'augmentation de \$1 par tête a été causée par des dépenses qui, en général, ne pouvaient être évitées, et qui, au contraire, étaient absolument nécessaires.

J'arrive, maintenant, monsieur l'Orateur, à un autre fait, qui a également trait à l'augmentation des dépenses et qui se rapproche de celui que je viens d'exposer. Nous avons entendu plus d'une fois, pendant cette session, les honorables membres de la gauche dire que les dépenses du Canada avaient augmenté très rapidement, que notre budget des dépenses, au commencement de la Confédération, n'était que de \$13,486,000, tandis qu'il s'est élevé à \$24,455,000 l'année dernière. Il importe, à ce sujet, de montrer comment cette augmentation de dépense est arrivée, pour quels objets elle a été encourue, et ce qui l'a nécessitée. L'augmentation dans le service de l'intérêt de la dette, du fonds d'amortissement et des subsides provinciaux, le règlement des dettes des provinces, et l'augmentation de la dette encourue pour les canaux et le chemin de fer du Pacifique, seulement, se montent à \$3,982,651.

Les dépenses comprises sous le titre de l'Intercolonial, c'est-à-dire l'augmentation des frais d'exploitation (car de même que les recettes du chemin forment un item de notre revenu, ainsi les dépenses forment un item de notre dépense générale) sur ceux de 1867, sur la section du chemin de fer Intercolonial ouverte alors, entre Saint-Jean et Shédiac, et entre Halifax et Truro, se montent à \$1,873,535.

Nous arrivons ensuite à l'item des travaux publics. Pendant les deux premières années de la Confédération, nous n'avons dépensé que très peu pour les travaux publics. Sir John Rose, alors ministre des finances, avait posé le principe que les dépenses ne devaient pas excéder le revenu. Pendant la première année de la Confédération, le montant dépensé pour les travaux publics a été de \$269,000 seulement. L'an dernier, cette dépense a atteint le chiffre de \$1,130,000, soit une augmentation de \$740,000.

La dépense du service des phares et des côtes a augmenté de \$270,000. La politique de l'un et de l'autre gouvernements — et je crois que c'était une sage politique, — a été de dépenser libéralement pour la construction et l'entretien des phares, qui sont d'un si grand service pour le commerce, et dont nos importateurs et exportateurs surtout peuvent apprécier l'utilité.

Pour les pêcheries, la dépense, pendant la première année du régime fédéral, avait été de \$30,572; l'an dernier, elle se montait à \$82,314, et la moyenne, depuis 1871, a été de \$90,000 par année. Jamais le peuple ne contestera qu'il faut encourager cette branche d'industrie.

Nous arrivons ensuite à la dépense considérable qui a été encourue, l'année dernière, pour les sauvages du Nord-Ouest et les terres fédérales. La dépense que couvre cet item est devenue très-forte et a pris un caractère grave. C'est une question de savoir s'il y avait moyen d'adopter une politique différente; mais je crois qu'on admettra que les argents qui ont été dépensés en vertu des traités faits avec les sauvages, pour les maintenir en paix ou pour venir à leur secours en temps de détresse, sont beaucoup mieux employés qu'ils ne le seraient à augmenter nos forces militaires. La dépense encourue en vertu de cet item a atteint \$680,000 l'année dernière.

Puis, il y a augmentation de dépense dans la Colombie britannique, l'Île du Prince-Edouard, Manitoba et le Nord-Ouest, en dehors des items sus-mentionnés, pour un montant de \$700,000.

Pour le service océanique et le service des rivières, nous avons dépensé, l'an dernier, \$130,000 de plus qu'en 1867; et l'augmentation des dépenses, dans le service des postes, a été de \$1,168,000.

Pour la législation, l'augmentation des